

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2500

présenté par

M. Venteau, M. Damaisin, Mme Brulebois, Mme Gipson, M. Pichereau, M. Perea, M. Moreau,
M. Kasbarian, Mme Tiegna et Mme Park

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« ainsi qu'à sa mise en compatibilité avec d'autres solutions de report modal. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition écologique concernant les modes de transports de marchandise passe inéluctablement par une évolution vers des motorisations génératrices de moins d'émission. Cet article, outre une hausse programmée de la TICPE prévoit également un accompagnement aux transporteurs pour les aider à passer le cap technologique. De façon corrélative, outre la motorisation, la question du report modal de la route vers le ferroviaire ou le fluvial est également à encourager et accompagner. Or, les équipements compatibles avec le report modal ont également un coût et nécessitent donc un accompagnement.

Cet amendement propose que soient donc également accompagnés les investissements rendant compatibles le transport routier avec autres modes.